

Postulat « Etude de la suppression du glyphosate par la commune de Bex »

Lors de la séance du 11 mai 2016, Monsieur le Municipal P-Y Rapaz a indiqué que la commune utilise du glyphosate en respectant les normes en vigueur.

Bien que légale, cette substance a tout de même été classée comme potentiellement cancérogène par l'Organisation Mondiale de la Santé en mars 2015.

Puis, en décembre 2015, le Grand Conseil vaudois a accepté une motion demandant au Canton de Vaud de trouver les moyens de convaincre la Confédération de limiter l'usage du glyphosate en Suisse. Cela démontre la volonté politique cantonale de préserver sa population et l'environnement.

Aussi, n'attendons pas que les décideurs à Berne voire à Bruxelles s'entendent sur ce sujet et, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, prenons les devants en travaillant au sein de notre commune à l'arrêt planifié de l'utilisation du glyphosate.

En conclusion, et comme il est attendu d'une commune de protéger au mieux sa population et l'environnement, nous demandons à la municipalité d'établir un rapport qui permettra au Conseil Communal d'évaluer la possibilité de se passer du glyphosate.

Ce rapport devra contenir un état des lieux sur l'usage actuel du glyphosate par la commune, des consommations de ce produit sur le territoire communal ainsi que les avantages (notamment environnementaux et sécuritaires) et désavantages (potentiels surcoûts, difficultés techniques) de se passer de ce produit. Il est aussi attendu que la Municipalité analyse la substitution du glyphosate par d'autres produits ou techniques.

Au nom du groupe Ouverture...



Michael Dupertuis